

## Démarche de concertation pour l'élaboration d'un projet partagé de gestion et de mise en valeur des Agriate

### Compte rendu du troisième Comité de Pilotage.

Mairie d'Oletta, Haute Corse, le 27 juin 2007

#### Personnes présentes :

- M. **Jean Louis ALBERTINI** – Secrétaire général de la Fédération des chasseurs de Haute Corse (FDCHC) –  
Président de la société de chasse « La Palascaise »
- Mme **Sylvie AMAR** – médiatrice culturelle - Fondation de France
- Melle **Claire AMIL** – stagiaire au Conservatoire du littoral sur le site des Agriate
- Mme **Martine BAGARD** – Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) – Service Agricole
- M. **Dominique CASANOVA** – Garde des Agriate - Département de la Haute Corse
- M. **Jean Michel CASTA** – Directeur du SIVOM de la Marana
- M. **Jean François CASTELLOTTI** – Adjoint au Maire de Saint Florent
- Mme **Caroline CROQ** – médiatrice culturelle - Fondation de France
- M. **Pierre DOLFI** – Haute Corse Développement
- Melle **Mauricette FIGARELLA** – Direction régionale de l'Environnement (DIREN)
- M. **Alain FREYTET** - Paysagiste DPLG, expert-conseil du Conservatoire du littoral
- M. **Jean Philippe GRILLET** - Délégué régional
- Mme **Isabelle GUYOT** – chargée de mission du Conservatoire du Littoral
- M. **Jean Pierre LECCIA** – Président de la Communauté de Communes du Nebbiu – Maire d'Oletta
- Melle **Gwenaëlle LE VIOL** - Office de l'Environnement de la Corse
- M. **Pierre Marie MANCINI** – Conseiller Général de Belgodère – Président de la Communauté de communes  
des I Cinque Pieve
- Melle **Stéphanie MARCHETTI** – Département de la Haute Corse, service de gestion du domaine du  
Conservatoire du littoral
- M. **Jean Paul MARIANI** – Délégué régional adjoint de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage  
(ONCFS)
- Cdt. **Octavien MESCHINI** – S.D.I.S. de Haute Corse, groupement Bastia
- Melle **Charlotte MICHEL** – coordinatrice de la concertation
- M. **Michel MURACCIOLE** – Délégué régional adjoint du Conservatoire du Littoral
- M. **Antoine OLMETA** – Agriculteur, éleveur et propriétaire foncier à Saleccia
- M. **François ORLANDI** - Conseiller Général - Délégué à l'environnement, aux espaces protégés, à la Réserve Naturelle  
de l'Etang de Biguglia et au Conservatoire du Littoral – Président du Comité de pilotage
- M. **Charles PINELLI** – Président de l'Association des Amis des Agriate
- M. **Patrick PLACE** - DDE de Haute Corse, Service maritime, environnement et sécurité
- Melle **Marie Michelle POUGET** – Agence du Tourisme de la Corse, représentant le Service Développement
- M. **Laurent QUERCI** – Garde des Agriate - Département de la Haute Corse
- M. **Joël RAFFALLI** – Directeur de la Jeunesse et des Sports de la Haute Corse
- M. **Jean Marc SALOTTI** – Directeur de l'Office du Tourisme de Saint Florent
- M. **Christophe SANTUCCI** - Département de la Haute Corse, responsable du service de gestion du domaine du  
Conservatoire du littoral
- Melle **Marlène SAVELLI** – Office de l'Environnement de la Corse
- M. **Serge SAVIGNONI** – Conseiller municipal de Santu Petru di Tenda – Président d' ADAL 2B
- M. **Marc TOMI** - Conseiller municipal et Directeur de l'école de Santu Petru di Tenda

#### Personnes excusées :

- M. **Charles BELLINI** – Agriculteur, propriétaire foncier à Saleccia - Maire de Vallecalle
- Mme **Marie Antoinette CLEMENTI** – Maire de Santu Petru di Tenda
- M. **François GROSSI** et Mme **Victoire BRAL** – Maire et première adjointe de San Gavinu di Tenda
- M. **Pierre HAVET** – DDAF de Haute Corse – Service Environnement et Forêt
- M. **Roger MAUPERTUIS** – Président de la Fédération des chasseurs de Haute Corse, représenté par M. J.-L.  
ALBERTINI
- M. **Martin VADELLA** - Association *A Muntagnera*
- M. **Henry ZUCCARELLI** - Conseiller Général - Président de la Commission Environnement



Conservatoire  
du littoral

Conservatoire  
du littoral  
3, rue Luce  
de Casabianca  
20200 Bastia  
04 95 32 38 14

Conseil Général de la Haute-Corse  
Gestion du domaine  
du Conservatoire du littoral  
Rond Point du Général Leclerc  
20405 Bastia Cedex  
04 95 55 57 10



CONSEIL GENERAL  
www.haute-corse.fr

## Objet de la réunion

Présentation des grandes orientations du projet.

## Déroulement de la réunion.

Le troisième comité de pilotage a été ouvert par M. Leccia, maire d'Oletta et président de la communauté de communes du Nebbiu, Jean-Philippe Grillet, délégué pour la Corse du Conservatoire du littoral et François Orlandi, conseiller général et président du comité de pilotage. Charlotte Michel, coordinatrice, et Alain Freydet, paysagiste et expert associé à la démarche, ont présenté les grandes orientations du projet.

Cette présentation a commencé par un rappel du calendrier de la concertation en annonçant les prochaines étapes :

1. **la consultation à propos de la trame du projet** (cf. tableau ci-joint), qui commence par cette réunion du comité de pilotage et se prolongera jusqu'à fin juillet, pour que les personnes n'ayant pas pu assister au comité du 27 juin, puissent réagir<sup>1</sup>,
2. **la rédaction du projet de territoire** qui aura lieu en suivant, courant août 2007,
3. **la présentation du projet** à l'automne 2007 aux élus et à la population,
4. la clôture de la consultation et **le choix définitif du projet** avant la fin de l'année.

Une description rapide de l'ambiance des ateliers a été rapportée.

Puis les orientations du projet ont été présentées. Rappelons que ces orientations ont été mises en place à la suite des sept ateliers participatifs (d'avril et mai), par les équipes du Département et du Conservatoire du littoral. Ces dernières se sont éclairées des attentes et des propositions formulées lors des ateliers.

Après cette présentation, une discussion s'est engagée autour de la table pour évaluer la pertinence de cette première trame du projet.

La discussion a été conclue par François Orlandi.

## Synthèse de la discussion des orientations du projet

Les grandes orientations du projet se présentent selon une organisation en quatre grands principes, qui se déclinent chacun en intentions. Ces intentions se traduisent elles-mêmes en éléments de projets.

Les quatre grands principes sont les suivants :

1. **Des richesses naturelles et culturelles à préserver, à mieux connaître et à partager**
2. **Un vaste espace d'émotion et d'évasion, à découvrir, à rêver**
3. **Un projet ouvert aux activités économiques et favorisant le lien social**
4. **Une gestion dynamique adaptée à la complexité et à l'ampleur du site et du projet**

*(le lecteur trouvera l'ensemble de cette organisation dans le document ci-joint).*

Les points suivants ont été évoqués :

- **L'ouverture du projet à l'ensemble des usagers** a été saluée : chacun trouvera sa place dans le fonctionnement proposé du site. Pour autant le projet propose un cadre de règles qui a été apprécié pour sa clarté et sa cohérence avec les outils règlementaires applicables. Le fondement règlementaire pourra donc appuyer ces règles. La mise en pace de la directive européenne Habitats-Faune-Flore (NATURA 2000) devrait pouvoir se décliner facilement à partir du projet, l'esprit de concertation étant proche et les actions proposées en cohérence avec l'esprit des documents d'objectifs des sites NATURA 2000 (cas des Agriate). La coordination entre les services de l'Etat pourra se faire à travers le projet de « Pôle Environnement et Développement Durable », animé par le Préfet.

<sup>1</sup> Nous vous invitons à nous adresser vos éventuelles remarques avant la fin juillet.

- **La continuité entre les attentes formulées lors des ateliers et la traduction du projet** a été elle aussi appréciée : elle traduit la qualité d'écoute des décideurs. L'évolution de leur position depuis le début de la concertation a été ressentie favorablement et prouve que la concertation a bien fonctionné.

- Il est à présent urgent de **communiquer les « règles du jeu »** de façon à ce qu'elles soient connues et annoncent le changement d'image de la gestion du site. Il faut que l'ensemble des publics sache que le site est géré et protégé et que ce n'est pas un espace où tout est permis pour les pratiques motorisées, comme pour la desserte des plages, ou tout autre pénétration du site qui pourrait être nuisible et en contradiction avec le projet du territoire. Il faut aussi s'assurer, dans la manière de présenter le projet, que celui-ci soit équitable pour tous et qu'il prenne bien en compte les intérêts des habitants locaux.

- Concernant la **communication**, trois thèmes doivent être développés : la communication d'image auprès des médias et de la presse spécialisée, la communication d'informations par la diffusion de documents, les panneaux et le contact direct des agents avec le grand public, et la communication pédagogique via une politique de formation et d'accueil des publics scolaires.

- Le volet **sécurité** du projet n'apparaît pas clairement. Aussi il a été rappelé l'utilité de bien sécuriser les dessertes terrestres et les aires de stationnement qui seront ouvertes à des usages familiaux (piste de Saleccia notamment) et d'installer à terme, un poste de secours sur la plage du Lotu ; la dimension sensibilisation via la présence de secouristes est une dimension à ne pas écarter. Il a aussi été rappelé que l'on pouvait avoir l'aide de la police nationale.

- **L'organisation des flux** sur le territoire a soulevé aussi la question des seuils et de la maîtrise du nombre d'entrées par les terres mais aussi par les navettes maritimes. Il a été rappelé que le nombre de navette serait limité par le ponton et par les places disponibles dans le port de Saint Florent. Il faudra être constamment en vigilance vis à vis de l'offre de ces navettes. Concernant les pistes, le projet propose notamment d'expérimenter différents scénarii de modération des flux sur la piste de Saleccia et, par ailleurs, d'ouvrir une liaison entre Luogu Pianu et Ghignu. Il a été rappelé que cette liaison devra être motivée par des arguments convaincants car elle va à l'encontre de la loi Littoral.

- Une discussion s'est engagée à propos de la **plage d'Ostriconi**. Son fonctionnement actuel depuis le détournement de la route n'est pas satisfaisant : stationnement anarchique sur l'ancienne route, insécurité vis à vis d'éventuels départs de feu, installation récente du poste de secours alors que la plage est dangereuse... Les retards liés à son aménagement ont été partiellement expliqués du fait de difficultés foncières. Le gestionnaire a rappelé que l'Ostriconi fait pleinement partie du site des Agriate et qu'à ce titre son aménagement est pris en compte dans le projet.

- Le **volet économique** du projet a lui aussi suscité une discussion. La participation du projet à l'économie locale doit être mieux visualisée, notamment en faisant apparaître sur les cartes la présence des quatre communes, et exprimée plus clairement. Pour l'agriculture, l'ODARC devra être associé même si la dimension agricole du projet sera modeste contenu du faible potentiel des terres valorisables dans les Agriate. Le propriétaire du site a, par ailleurs, précisé que l'objet du projet n'est pas de porter le développement économique : ce n'est pas la mission du conservatoire du littoral mais cela relève de la compétence des différentes collectivités locales et territoriales. Le projet vise **une mise en état du site** par son aménagement et sa gestion : la qualité d'accueil et de visite participeront alors aux activités économiques des territoires environnants.

- Le **rôle central des communes et des communautés de communes** des Piémonts dans la réalisation du projet a été rappelé une fois de plus. Le projet concerne, en effet, les terrains du Conservatoire mais aussi, pour un tiers, des terrains communaux et, pour un dernier tiers, des terrains privés. La maîtrise d'ouvrage du projet ne se fera qu'à travers une coordination étroite entre les différents propriétaires.

Le recouvrement partiel entre terrain du Conservatoire et territoire du projet a suscité des perplexités : l'ambition du projet appellerait pour certains un statut plus institutionnel au territoire concerné. En réponse, les objectifs du Conseil général et du Conservatoire vis à vis du projet ont été rappelés : il s'agit de donner un élan afin de convaincre et entraîner les différentes personnes concernées par le territoire dans un **esprit collégial** pour le portage du projet dans sa globalité. Le comité de gestion, à constituer à la suite de la concertation, sera un des outils adéquats pour cette coordination collégiale, car il intégrera les élus mais aussi les services de l'Etat et les autres acteurs du territoire.